

**INSCRIPTION – PRINTEMPS DES ARTS – SAMEDI 25 MAI 2024**  
**EXEMPLAIRE A RETOURNER AU PLUS TARD LE 30 AVRIL**

Entre :

Raison sociale : .....

Nom du responsable : .....

Adresse : .....

Code postal : .....-Ville : .....

Tél : .....

e-mail : .....

Ci-après dénommé « l'exposant »

ET

Mairie de Bessenay

11 rue de la mairie

69690 Bessenay

Ci-après dénommé « l'organisateur ».

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

Désirons louer un espace pour la manifestation Printemps des arts le 25 mai 2024

**Droit de place offert pour les professionnels exerçant sur la commune de Bessenay**

Pour exposer les produits suivants : .....

Si votre activité le permet, souhaitez-vous réaliser une démonstration :

OUI

NON

Electricité

OUI

NON

Stationnement des véhicules à l'arrière du stand.

Longueur du véhicule :

Profondeur du véhicule :

Nous avons bien noté que nous devons apporter le matériel nécessaire à l'exception des chaises et des tables.

Nous acceptons de payer à la mairie de Bessenay les frais de participation tels qu'indiqués au présent contrat, et de respecter le règlement joint.

Fait à .....-le ..... en double exemplaires

Nom du signataire

L'exposant

## 1 / Organisation

La manifestation « Printemps des Arts » est organisée par La Mairie de Bessenay, représentée par Madame FOREST Karine, Maire.

## 2 / Lieu et date de la manifestation

La manifestation se tiendra à Bessenay, dans le centre bourg, en extérieur le samedi 25 mai 2024 de 9h30 à 17h00.

## 3 / Inscription

Seules les demandes entièrement remplies permettront une inscription définitive.

La demande d'inscription doit être adressée par courrier à :

**Mairie de Bessenay – 11, rue de la Mairie – 69690 Bessenay**

## 4 / Tarif

Droit de place offert pour les professionnels exerçant sur la commune de Bessenay pour un emplacement standard (stand nu de 2mx2.9m, soit près de 6 m<sup>2</sup>).

L'organisateur fournit pour chaque stand **1 table et 2 chaises**.

La mairie de Bessenay s'engage à fournir l'espace convenu à l'exposant.

## 5 / Paiement

## 6 / Attribution des stands

Les emplacements sont choisis par ordre d'arrivée des inscriptions et sont à discrétion des organisateurs.

L'organisateur établit le plan, attribue les stands et se réserve la possibilité de faire tout changement jugé nécessaire.

## 7 / Accès camion

Mise en place : de 7h00 à 8h30 le samedi matin ; **Aucun départ avant 17h30** pour la bonne organisation de la manifestation.

Les véhicules des exposants seront garés à l'arrière des stands.

## 8 / Assurance

L'exposant devra prendre toute assurance qu'il jugera utile et la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de dommage quelconque.

## 9/ Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour cas de force majeure, et dans ce cas et seulement celui-ci, les inscriptions seront remboursées à chaque exposant inscrit.

Si l'exposant ne peut participer aucun remboursement ne sera fait, sauf si le stand a pu être remplacé.

## 10/ Communication

La Mairie de Bessenay ne garantit pas le nombre de visiteurs, mais s'engage à faire une campagne de communication (presses, affiches, tracts) autour de l'événement.